

Identifiant unique*: 040-214003139-20150921-2015_E14-DE

Envoyé en préfecture, le 23/09/2015 - 08:58

Reçu en préfecture, le 23/09/2015 - 09:01



DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 09/09/2015

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
du 21 septembre 2015

AFFICHE
à la Porte de la MAIRIE
le 23 SEP. 2015

--- o0o ---

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un septembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE, Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS (a procuration pour M. LAFOURCADE), M. MARSAN, Mme BRUGAT (a procuration pour M. GOSSELIN), MM. DUCASSE, BRUEY, Mme ULMANN, M. GAILLARDET (a procuration pour M. DUBUN), Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mme THIEBLIN, M. TAUZIA, Mmes DAUGREILH, DARGELOSSE (a procuration pour Mme COUFFIGNAL).

Etaient excusés : Mmes COUFFIGNAL (a donné procuration à Mme DARGELOSSE), DUBOIS-MAURY, CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), MM. DUBUN (a donné procuration à M. GAILLARDET), GOSSELIN (a donné procuration à Mme BRUGAT), LAFOURCADE (a donné procuration à Mme COURROS).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance E
Délibération n°14

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Budget Ville – Régie de recettes de la Piscine – Effraction du 2 Août 2015 à la piscine de TARTAS

Le dimanche 2 août 2015, une effraction avec vol a été constatée en dehors des heures d'ouverture au public dans les locaux de la Piscine de TARTAS.

Après constat de gendarmerie dans l'après-midi du dimanche 2 août en présence d'un Elu et du responsable du service des sports de la Ville, les services du Trésor Public se sont déplacés pour un constat le Lundi 3 août. Puis plainte a été déposée par la Ville de TARTAS auprès de la brigade de gendarmerie.

Il en ressort outre l'intrusion dans les locaux, la détérioration du coffre-fort, la disparition d'une somme de 77,70 € (dont 50,00 € de fond de caisse).

S'agissant d'un cas de force majeure constaté et reconnu par les services de la DGFIP sur la base du constat établi par le Trésorier municipal en date du 3 août 2015, avec une détérioration réelle du coffre-fort nécessitant son remplacement par un nouveau coffre par les services techniques de la commune,

Il convient de dégager de toute responsabilité le régisseur de recettes de la Piscine. Aussi, Madame la Trésorière municipale de TARTAS, sur l'avis de la DGFIP des LANDES, demande d'émettre un mandat d'un montant de 77,70 € au chapitre 67 du budget principal de la Ville, les crédits étant prévus.

.../...



Enfin, il est précisé que :

- la Ville devra procéder à l'achat d'un nouveau coffre-fort, à sceller à la piscine dans un lieu non accessible au public.
- la Ville sur la base de la plainte déposée auprès des services de gendarmerie pourra demander dédommagement des frais.

Il est demandé à notre assemblée :

- de prendre communication de ces éléments,
- d'autoriser M. le maire à intervenir à la signature de tous documents.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

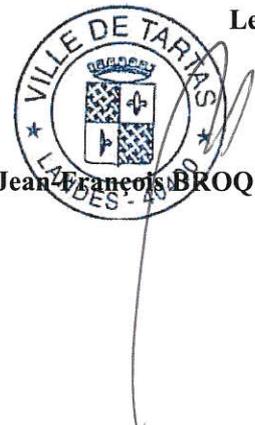
DONNE un avis favorable pour procéder à l'achat d'un nouveau coffre-fort, à sceller à la piscine dans un lieu non accessible au public.

DEMANDE dédommagement des frais.

PREND communication de ces éléments.

AUTORISE M. le maire à intervenir à la signature de tous documents.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES